



**LEGISLATURE 2020-2025  
DELIBERATION N° 05-2022  
DU 17 NOVEMBRE 2022**

**OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 120'000.- POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DU  
SOL DE LA SALLE POLYVALENTE DU GROUPE SCOLAIRE DE PERLY-CERTOUX**

Vu les dégâts d'eau constatés sur le sol de la salle polyvalente suite aux violents orages de l'été dernier dus à des conditions météorologiques exceptionnelles dont le dernier en date remonte au 17 août 2022,

Vu que le parquet endommagé de cette salle a dû être déjà poncé plusieurs fois et qu'il n'est plus possible d'envisager de nouvelles interventions pour le réparer,

Vu que lors d'un sondage, il a été constaté que la sous-couche du parquet est humide et détériorée.

Vu que les différentes solutions envisagées pour réparer tout ou partie du sol actuel ne peuvent pas offrir une solution pérenne sur le long terme,

Vu la nécessité de prendre en considération le projet de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire tout en s'assurant du respect des normes, obligeant, ainsi, à utiliser un revêtement adéquat dès lors que la salle est utilisée pour différentes activités sportives,

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux en urgence afin pouvoir mettre, à nouveau, la salle à la disposition de l'école pour les cours de gymnastique donnés durant les horaires scolaires et répondre aux nombreuses sollicitations des différents utilisateurs (associations sportives et manifestations),

Vu que les derniers travaux de réfection du sol de la salle polyvalente datent de 1999 et ont été entrepris sur la base d'une délibération prise lors du Conseil municipal du 22 avril 1999 pour un montant de CHF 190'000.-,

Vu le devis établi par la société RealSport en date du 17 octobre 2022,

Vu l'exposé des motifs de novembre 2022 élaboré par le Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) comprenant un descriptif de la situation, ainsi que les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération, annexé à la présente délibération,

Vu l'information donnée au Conseil municipal lors de la séance du 22 octobre 2022,

Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément aux articles 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

### **DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour »**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000.- destiné aux travaux de réfection complète du sol de la salle polyvalente du groupe scolaire de la commune de Perly-Certoux.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 21.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.330 de 2022 à 2031.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

### **DECIDE**

**Par 16 voix « pour » et 1 abstention**

5. De munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum, en raison de l'utilisation intense de cette salle pour des activités scolaires et sportives.



Pour M. Michel Mouton, Président  
Jacques Nierlé  
Secrétaire